

Modifications apportées au code sportif et dispositions circonstancielles 2026-2027

Modifications apportées au code sportif

Article 1.2.01 - Les modes de jeu officiels

- Ajouté « Artistic pool »

Ajouté un nouvel article :

Article 1.1.04 - Queue de billard et râteau (spécificités « Artistic pool »)

Ajouté un nouveau chapitre

CHAPITRE 7 – Discipline « Artistic pool »

Et tous les articles notés 1.7.XX qui en découlent

Article 3.6.10 - Les inscriptions aux compétitions fédérales

Ajouté une remarque sur les inscriptions aux tournois nationaux :

Les inscriptions ouvrent entre trois et cinq semaines et sont closes quinze jours avant le début du tournoi, **ou lorsque le tournoi est complet et les convocations publiées.**

Modifiée une erreur sur le nombre de places réservées :

Il existe une période dite "réservée" de quatre jours pour les seize têtes de séries et les **huit** joueurs suivants, soit les **24** premiers joueurs du classement "Tournoi national N1 race".

Article 3.7.02 - Les championnats de France catégorie mixte

Ajouté les conditions ou de non-participation aux finales masters et la saison qui en suit (page 52, 53).

Article 3.7.03 - Les championnats de France féminins

Les championnes en titre de l'année N-1 ne sont plus qualifiées directement pour les finales de championnat de France féminin.

Cet article a été entièrement modifié dans ce sens.

Les dispositions circonstancielles ont été modifiées dans ce même sens.

Article 3.7.05 - Les championnats de France Para-billard
Ajouté catégorie "Para-billard"

Article 3.7.05 - Les championnats de France Para-billard
Ajouté catégorie "Para-billard"

Article 3.8.01 - Conditions de participation

Modifié les conditions de participation à la coupe de France des clubs d'un joueur extérieur au club (invité).

Suite réunion arbitrage du 21/01/2026

Article 1.2.10 - Cas particuliers

Modifié « demi » diamètre au lieu de diamètre. Comprendre « demi bille »

Article 1.2.03 - Le tirage à la bande

Enlevé simultanément.

Article 1.2.16 - Pause en cours de match

Ajouté au cas particulier du 14/1 : Il ne peut revenir sur l'aire de jeu uniquement à la reformation d'un nouveau rack et pas pendant que l'adversaire fait sa série.

Article 1.5.06 - Cas de la bille n° 10

Si une bille occupe déjà le point de remplacement, la bille n° 10 est placée derrière celle-ci dans l'axe de la ligne de remplacement, au plus proche de cette bille mais sans la toucher.